

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition de l'Atelier Concept Voirie - Réseaux à Caussade 82300
Montant du devis 1 820.00 € HT soit 2 184.00 € TTC.

Autorise M. le Maire à lancer le marché de travaux

Autorise M. le Maire à signer tous documents ou avenants relatifs à ce projet.

N° 46-07-2022

Objet de la Délibération : ATTRIBUTION DU MARCHÉ « Programme voirie communale 2022 »

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour le programme de travaux de voirie communale 2022.
Mr DANGLES en charge de la voirie, donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres.

Trois entreprises ont répondu :

- COLAS
- ETPL et V
- EUROVIA

La société ETPL et V (LE CAUSSE – 12260 VILLENEUVE) présente la meilleure offre selon les critères établis.
Montant de l'offre : 40 824.00 HT soit 48 988.80 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la société ETPL et V comme titulaire du marché voirie 2022, pour un montant HT de 40 824.00 € soit 48 988.80 € TTC
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou M. DANGLES, adjoint, à signer l'acte d'engagement et tout avenant éventuel ainsi que tout document.

N° 47-07-2022

Objet de la Délibération : RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE ANNUELLE AU « Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation annuelle de la commune était versée au Conservatoire de Musique et de danse du Tarn.

Vu la délibération 55-10-2016 du 25 octobre 2016, il avait été voté une participation annuelle d'un montant de 80 € par élève inscrit au Conservatoire de Musique et e Danse du Tarn.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De renouveler la participation communale annuelle de 80 € par élève inscrit au Conservatoire de Musique et de danse du Tarn, la différence étant à la charge de la famille.

N° 48-07- 2022

N° 49-04-2022

Objet de la Délibération : PARTENARIAT PROJET HABITAT PARTAGE AVEC LE SAD de cahuzac sur Vère

Monsieur le Maire informe l'assemblée du futur projet d'habitat partagé au-dessus du pôle santé Rue Lafayette, en collaboration avec le SAD de Cahuzac sur Vère.

Monsieur le Maire propose :

- La prise en charge par la commune des travaux d'aménagement aux normes PMR répartis en espace privatif (chambres, salle d'eau) et collectif pour les espaces de jour (salle de restauration et d'animation).
- La prise en charge par le SAD de Cahuzac sur Vère de l'organisation, la gestion et la mise en place du matériel mobile, l'intendance, les services aux résidents, les loyers, et le fonctionnement en général.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver le partenariat avec le SAD du projet d'habitat partagé Rue Lafayette.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et avenants relatifs à ce projet

N° 50-07- 2022

OBJET DE LA DELIBERATION : Choix du Maître d'œuvre pour les travaux du projet « Habitat partagé »

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du 1^{er} étage du Pôle santé poule projet « Habitat partagé », un contrat de maîtrise D'œuvre doit être signé pour l'étude et la réalisation des travaux ;

Nature des missions à effectuer :

- Etude de faisabilité
- Arbitrage du Maître d'Ouvrage
- Signature du contrat du Maître d'œuvre
- Etude avant-projet
- Analyse avant-projet Maître d'œuvre
- Constitution des dossiers d'autorisation
- Dépôt des autorisations des travaux
- Instruction autorisation de travaux
- Etudes PRO/DCE
- Consultations
- Analyse, négociations et signature marchés
- Préparation chantier
- Chantier
- Réception chantier

Le maire propose l'Atelier SERENDIP Architecture 31 Toulouse pour l'étude et la réalisation des travaux qui a déjà effectué une étude préliminaire du projet pour un montant HT de : 3690.00 € soit un montant TTC de : 4428 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition de l'Atelier SERENDIP Architecture 31 Toulouse

Autorise M. le Maire à lancer l'étude et la réalisation des travaux.

Autorise M. le Maire à signer tous documents ou avenants relatifs à ce projet.

N° 51-07- 2022

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une « Aide aux études préalables aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal).

- Taux de l'aide : 70 % du montant HT du coût de l'étude à savoir :
- Montant HT : 3690 €
- Aide du Conseil départemental : 2583 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

N° 52-07- 2022

OBJET DE LA DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE M. CESARO Bastien

Bastien Cezaro est étudiant en première année de Master MEEF Histoire et Géographie à l'université Toulouse 2 Jean - Jaurès. Ancien élève de l'université Champollion d'Albi où il réalise sa Licence, il décroche en 2020 **le prix d'encouragement Émile Jolibois** pour ses recherches sur les comptabilités consulaires Castelnau-de-Montmiral, avant de continuer son enquête dans le cadre du Master Mondes Médiévaux à Toulouse.

Pour ses recherches, l'étudiant s'appuie sur un corpus de près de **2000 folii (pages)** de dépenses consulaires rédigées en occitan, ainsi que sur un fragment de compoix daté du XIVE siècle. Des comptabilités de métairies appartenant aux élites du bourg ont aussi été transcrites, traduites et analysées, ainsi qu'une multitude de documents fiscaux comme les rôles de taille qui ont permis de **reconstituer les plus grandes fortunes de Castelnau-de-Montmiral à la fin du Moyen Âge.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une aide financière d'un montant de 1000 euros à M. Cesaro dans le cadre de ses recherches sur la commune de Castelnau de Montmiral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une aide financière de 1000 € à M. Césaro

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce versement.

DIVERS

POLE SANTE

Prévoir la mise en place d'un cendrier à l'entrée

Vérifier l'ouverture de la porte d'entrée (voir avec Cyril)

SENTIER DES ECOLIERS

Prévoir la fermeture définitive du sentier

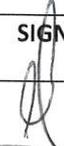
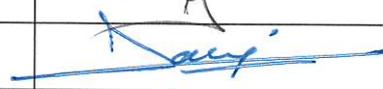
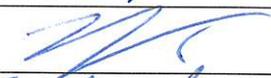
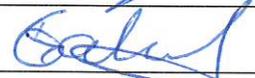
AFR

Remplacement de Francis Delmas à la commission AFR : Proposition de M. Le maire Gilbert Bouisset

La séance est levée à 22h45.

17

SIGNATURES

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
SALVADOR	PAUL	MAIRE	 X
DANGLES	PIERRE	1 ^{ER} ADJOINT	
BERLIC	GISELE	2EME ADJOINT	
MALET	CHRISTIAN	3 EME ADJOINT	Procuration à Gisèle Berlic
CAMALET	ANNE	4EME ADJOINT	Excusée
BODEN	JEANNE	CONSEILLERE MUNICIPALE	
BOSC	FREDERIC	CONSEILLER MUNICIPAL	Absent
BOUISSET	GILBERT	CONSEILLER MUNICIPAL	
BRUGUIERE	STELLA	CONSEILLERE MUNICIPALE	Absente
DE PIERPONT	CHRISTIAN	CONSEILLER MUNICIPAL	Absent
GEDDES	LAURENCE	CONSEILLERE MUNICIPALE	Procuration à Pierre Dangles 
GIEUSSE	JEAN-FRANCOIS	CONSEILLER MUNICIPAL	
GATUMEL	FABIENNE	CONSEILLERE MUNICIPALE	
RAUCOULES	CELINE	CONSEILLERE MUNICIPALE	Absente
MEDINA	STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

